



## La création d'entreprise à Poissy

# Un accompagnement de A à Z

À Poissy, la Ville met en place un parcours complet pour toute personne souhaitant créer son entreprise. Une procédure qui accompagne le créateur à chacune des étapes de son projet.



### CitésLab : la première étape

Ce dispositif de sensibilisation à l'entrepreneuriat et d'amorçage de projet est proposé par la Maison de l'emploi Amont 78. Il s'agit d'un service gratuit ouvert à tous les porteurs de projet, habitant Poissy ou souhaitant s'implanter sur la ville. C'est la première étape du parcours de création. Le chef de projet est à l'écoute du futur créateur afin de lui présenter ce qu'est la création, de discuter de la réglementation et d'amorcer ainsi la rédaction d'un projet plus concret. Il le guide dans les différentes démarches et indique quelles structures contacter. Une fois ce travail effectué, le chef de projet oriente vers des partenaires d'accompagnement et/ou de financement, selon les besoins et la situation du porteur de projet. Puis, il reste référent de parcours, toujours disponible et à l'écoute d'éventuelles difficultés. Ce dispositif existe depuis 2010 sur la ville de Poissy. Un chef de projet y est présent 2 jours et demi par semaine afin de rencontrer les porteurs d'idées, de proposer des ateliers, d'organiser des réunions d'information...

#### Renseignements :

Myriam Vanneau. Tél. : 06 33 09 64 83

ou [mvanneau@mde-amont78.fr](mailto:mvanneau@mde-amont78.fr)

Site : [www.citeslab-yvelines.jimdo.fr](http://www.citeslab-yvelines.jimdo.fr)



### BGE Yvelines : l'accompagnement

Ex-Boutique de Gestion Athéna, BGE Yvelines a pour objet d'accompagner les initiatives économiques locales. Depuis sa création en 1993, elle a accueilli près de 14 000 porteurs de projets, en a accompagné 7 700 et permis la création de 3 360 entreprises. Elle propose des



formations individuelles et collectives à l'attention des porteurs de projets de création d'entreprises et des jeunes dirigeants. Une vingtaine de modules de formation est proposée, de la réunion d'information gratuite, organisée deux fois par mois, à des formations thématiques (auto-entrepreneur, étude de marché, financement, compta-gestion, etc.) en passant par des accompagnements individualisés.

Des formations collectives permettent aux futurs créateurs d'élaborer leur projet. Réunion d'information et thématiques sont proposées.

BGE Yvelines propose également d'accompagner les créateurs dans le cadre de sa «couveuse» d'entreprises. Incubateur de projets, ce dispositif permet de tester dans un cadre légal une activité avant l'immatriculation effective de l'entreprise. La «couveuse» met le créateur en situation réelle de fonctionnement (jusqu'à 12 mois d'hébergement, coaching, formations, fonction portage, etc.). À Poissy, les permanences de BGE Yvelines ont lieu à la Maison de la citoyenneté et de la solidarité associative (2, boulevard Robespierre. Tél. : 01 30 06 34 64). Divers moyens de prise en charge sont mobilisables pour bénéficier d'un accompagnement ou d'une formation, autant pour les demandeurs d'emploi que pour les salariés.

Renseignements : 01 30 91 32 32 ou [accueil@bgathena.com](mailto:accueil@bgathena.com). Site : [www.bge78.fr](http://www.bge78.fr)



Val de Seine Initiatives

### Val de Seine initiatives : le financement

Val de Seine initiatives est la plateforme locale implantée sur le territoire du Val de Seine du réseau France initiative, 1<sup>er</sup> réseau national de financement et de la création d'entreprises. Elle intervient sous la forme de prêt d'honneur entiè-

rement gratuit sans intérêt ni garantie personnelle. D'un montant de 4 500 à 25 000 € sur une durée maximale de 5 ans avec un différé de remboursement possible de 3 mois, le prêt d'honneur est un prêt personnel au créateur qui s'engage à en reverser le montant dans son entreprise. Il est obligatoirement couplé à un apport personnel d'un montant équivalent. Il est destiné à financer l'ensemble des besoins liés à la création ou à la reprise d'entreprise (parts sociales ou actions de sociétés, fond de commerce, machine, stock, trésorerie de démarrage). Il peut être couplé à un prêt NACRE d'un montant maxi de 10 000 € sous réserve de remplir les conditions d'attribution (inscription à Pôle emploi, bénéficiaires de RSA, jeune de moins de 26 ans).

Les entreprises de moins de 3 ans d'existence peuvent bénéficier d'un prêt d'honneur de développement dans les mêmes conditions si elles ont une perspective de croissance nouvelle. Tous les secteurs d'activité sont couverts à l'exception de l'agriculture, des professions libérales et d'intermédiation bancaire. Le secteur du transport fluvial de fret et le tourisme fluvial bénéficie de financements spécifiques pouvant aller jusqu'à 90 000 €. L'attribution des prêts d'honneur et NACRE est décidée par un comité d'agrément composé de chefs d'entreprises, directeurs d'agences bancaires, experts comptables, avocats qui apprécie à la fois le savoir être et le savoir-faire du porteur de projet. Un parrain chef d'entreprise peut être proposé pour vous accompagner pendant les 3 premières années d'exercice.

Renseignements : 38, avenue Paul-Raoult 78130 Les Mureaux. Tél. : 01 30 91 21 51 ou [contact@pfil-nordest78.com](mailto:contact@pfil-nordest78.com). Site : [www.pfil-nordest78.com](http://www.pfil-nordest78.com)

### SEMAP : les locaux

Pour débiter une activité, des locaux sont souvent indispensables. À Poissy, deux pépinières d'entreprises existent au Technoparc : l'Espace Cristal et l'Espace Média.

Contact : SEMAP. Tél. 01 39 22 39 22 ou [cristal@technoparc-poissy.com](mailto:cristal@technoparc-poissy.com). Site : [www.technoparc-poissy.com](http://www.technoparc-poissy.com)